

FEDERATION NATIONALE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Annexe n°4 > Engagement réciproque

Les futurs employeurs et salarié peuvent se mettre d'accord sur le principe de la conclusion à un moment donné, d'un contrat de travail relatif à l'accueil d'un enfant.

Modèle d'accord

Suite au contact pris ce jour : í / í / í

Entre

Monsieur ou Madame, :
Adresse :
Téléphone : Fax :
e-mail :

Et

Monsieur ou Madame, Assistant(e) maternel(le) :
Adresse :
Téléphone : Fax :
e-mail :

Pour l'accueil de l'enfant
Il est convenu d'une promesse d'embauche avec signature de contrat à compter du í / í / í
sur les bases suivantes :
Durée hebdomadaire de l'accueil :
Rémunération brute :

Si l'une des parties décide de ne pas donner suite à cet accord de principe, elle versera à l'autre une indemnité forfaitaire compensatrice calculée sur la base d'un demi-mois par rapport au temps d'accueil prévu.

Signature du futur employeur
(précédée de : Lu et approuvé)

signature du futur salarié
(précédée de : Lu et approuvé)